

**Table ronde n°1 : Quelles(s) politique (s)
agricole (s) et de développement rural en
Europe, en réponse aux attentes des
institutions et de la société ?**

*Gabrielle Rochdi,
Maître de conférences, université de Poitiers*



*La PAC, point d'ancrage pour
l'attractivité des territoires
ruraux en Europe*





Comment comprendre la PAC et où placer son champ d'intervention en faveur des territoires ?

→ Effet de levier du 2^{ème} pilier de la PAC



I. Le cadre d'intervention de la PAC en faveur de l'attractivité des territoires



Le cadre politique

- ✓ Engagement des Etats pour l'UE
- ✓ Subsidiarité
- ✓ Renationalisation de la PAC



Le cadre institutionnel

Représentation des intérêts en présence :

- ✓ Lobbies
- ✓ Avis du Comité des régions
- ✓ Avis du Comité économique et social
- ✓ Codécision du Parlement européen



Le champ sectoriel

- ✓ Soutien aux activités proprement agricoles et non agricoles
- ✓ Soutien au profit d'agriculteurs ou tout autre opérateurs local :
 - Collectivités territoriales
 - Associations de développement local (actions LEADER).



Le cadre d'intervention

- ✓ Rationalisation – Efficacité
- ✓ Des règles d'intervention précises
 - Subsidiarité
 - Programmation pluriannuelle
 - Concentration des objectifs
 - Décentralisation
 - Cofinancement



II. Le contenu de l'intervention de la PAC pour l'attractivité des territoires



Le fondement juridique

Règlement (UE), Parlement européen et
Conseil n° 1305/2013, 17 décembre 2013



Les objectifs 2014-2020

✓ 3 objectifs transversaux, dont :

Le développement territorial équilibré notamment par des mesures en faveur de l'emploi.

✓ 6 priorités, dont :

- *Favoriser le transfert de connaissance et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales - **Priorité n° 1***

- *Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales - **Priorité n° 6***



Une programmation en cascade

- ✓ Contrats de partenariat
- ✓ Programmes de développement rural
 - Au niveau du territoire national
 - Programmes régionaux
 - Possibilité de sous-programmes thématiques (zones de montagne, circuits courts...)



Mesures à programmer

→ 30 mesures environ au choix des Etats



Mesures en lien direct avec l'attractivité des territoires

- Paiements au titre de Natura 2000
- Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (ICHN)
- Soutien aux services de base et à la rénovation des villages dans les zones rurales est maintenu
- Soutien pour le transfert de connaissances et actions d'information se rapportant à la formation professionnelle et l'acquisition de compétence au profit des acteurs économiques exerçant leur activité dans les zones rurales.
- Actions LEADER.



LEADER

- ✓ Stratégies locales intégrées
- ✓ Partenariats locaux (GAL = groupes d'action locale)
- ✓ Démarches ascendantes (Bottom up)
- ✓ 5 % des enveloppes nationales



Autres mesures

- ✓ MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques)
- ✓ Soutien à la mise en place de plateformes logistiques en vue de promouvoir les circuits d'approvisionnement courts et les marchés locaux
- ✓ Soutiens aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires (indications géographiques)
- ✓ Aides en faveur de la forêt



Conclusion

- Quel est l'apport du 1^{er} pilier à l'attractivité des territoires ?
- Pour une clause d'intégration de la préoccupation territoriale ?



Merci de votre attention



gabrielle.rochdi@univ-poitiers.fr